

Charte d'Intégrité Scientifique du CERIS



L'intégrité scientifique constitue l'un des fondements essentiels de la crédibilité de la recherche. Elle garantit la fiabilité des résultats, la confiance du public et le respect des valeurs académiques. Le comité s'engage à promouvoir et à faire respecter les principes de rigueur, de transparence, de responsabilité et d'honnêteté intellectuelle à toutes les étapes du processus scientifique.

Principes

Respect de l'honnêteté intellectuelle

Les membres du CRSA s'engagent à produire, analyser et publier des résultats de manière sincère, sans falsification, fabrication de données ou plagiat, tout en reconnaissant le travail de chacun lors de la signature d'une publication. Toute manipulation intentionnelle visant à déformer la vérité scientifique ou à modifier la contribution des auteurs est formellement proscrite.

Garantie de la traçabilité et de la reproductibilité

Les expériences, les données produites et les protocoles employés doivent être rigoureusement documentés afin de garantir leur vérifiabilité et leur reproductibilité par la communauté scientifique.

Déclaration et gestion des conflits d'intérêts

Les chercheurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts, financier, personnel ou institutionnel, susceptible d'influencer le contenu ou la diffusion de leurs travaux.

Encadrement et formation continue

Les encadrants ont la responsabilité de transmettre une culture de l'intégrité scientifique aux jeunes chercheurs. Le comité organisera des sessions de sensibilisation et veillera à orienter le personnel vers des formations adaptées dans le domaine de l'intégrité scientifique et les pratiques responsables de publication.

En adoptant cette charte, le comité réaffirme son engagement envers une recherche exemplaire, fondée sur la rigueur, la transparence et la responsabilité, dans le respect des standards de la communauté scientifique.

Références :

- Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015, révisée 2023) : <https://www.ofis-france.fr/la-charte-francaise-de-deontologie-des-metiers-de-la-recherche/>
- Règlement intérieur de l'UMRS-938 (voir intranet CRSA)
- Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche : https://www.allea.org/wp-content/uploads/2018/01/FR_ALLEA_Code_de_conduite_europeen_pour_lintegrite_en_recherche.pdf